

Avis adopté

Séance plénière du 11 janvier 2023

Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

La crise énergétique, accélérée par la guerre en Ukraine, a rendu nécessaire une mobilisation de toutes et tous pour réduire notre consommation d'énergie, qu'il s'agisse de limiter le coût des factures ou encore d'éviter les coupures d'électricité cet hiver.

Mais au-delà, ce contexte nous invite à réinterroger nos modes de vie vers plus de sobriété, au regard des enjeux climatiques et des limites planétaires.

Les vertus associées à la sobriété sont plébiscitées par un nombre croissant de personnes, en lien avec des préoccupations environnementales et des objectifs de bien-être et de qualité de vie. Toutefois, la mise en œuvre n'en demeure pas moins complexe et difficile, car elle implique une transformation profonde de nos modèles de production et de consommation, et elle peut aussi se trouver freinée ou empêchée par des considérations économiques ou purement pratiques.

Permettre l'évolution des modes de vie vers la sobriété suppose donc de mobiliser une pluralité de leviers.

Tout d'abord, l'Etat doit être moteur et fixer un cap à travers une feuille de route claire, déclinée dans les politiques publiques sectorielles à construire avec les différentes filières.

Pour les artisans et les professions libérales, l'enjeu est pour nous de parvenir à la sobriété pour un mieux vivre de la population sans mettre en péril nos exploitations et nos entreprises particulièrement fragilisées en ce moment par la crise énergétique. Ensuite, tous les acteurs économiques doivent comprendre les enjeux et les bénéfices de la sobriété, au moyen d'une information et d'une pédagogie adaptées ; ce qui donne toute son importance à une définition claire et positive de la sobriété.

Les politiques publiques doivent aussi prévoir des mécanismes d'accompagnement et d'incitation en faveur de la sobriété.

Comme le souligne l'avis, « garantir une sobriété juste », inscrite dans la justice sociale et de genre, est une condition nécessaire pour donner à toutes et tous la possibilité de faire évoluer certains comportements. Les contributions comme les aides doivent être calibrées en fonction des capacités de chacun.

Cela vaut bien évidemment pour les personnes mais aussi pour les entreprises ; les mêmes efforts ne peuvent être attendus de TPE et de grandes entreprises. A cet égard, nous appelons à la vigilance quant à de nouvelles réglementations qui ne seraient pas adaptées à la taille et aux contraintes des TPE car il est primordial que l'enjeu de sobriété ne laisse personne de côté et emporte l'adhésion de toutes et tous.

Il importe aussi que les TPE soient encouragées à s'engager dans des actions de sobriété et puissent, pour cela, s'appuyer sur des outils concrets et pragmatiques, en phase avec les spécificités de leur secteur d'activité. Les accords de branches, comme les démarches RSE mises en place par les professions, seront précieux pour les guider et les accompagner en ce sens.

Le calibrage et l'impact des mesures décidées en faveur de la sobriété doivent également être évalués en amont, et leur élaboration s'opérer au terme d'un processus démocratique associant les acteurs concernés.

Enfin, il faut garantir la lisibilité autant des mesures de restriction ou d'interdiction que des alternatives et des aides mobilisables pour y faire face. Il s'agit par exemple de donner aux artisans et professions libérales, les moyens de poursuivre leur activité professionnelle au sein des ZFE.

Saluant les préconisations en ce sens, le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de l'avis.